

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 19 mai 2011

n° 7

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

1) Dans le cadre de la réforme de la catégorie B de la fonction publique territoriale, l'article 1 du décret cadre n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale prévoit la création de nouveaux statuts particuliers.

Aussi, afin de tenir compte de cette évolution réglementaire et de la parution du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier des techniciens territoriaux, il convient de tirer les conséquences de la création de ce nouveau cadre d'emplois,

2) Pour permettre le recrutement d'un agent de la communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais pour occuper l'emploi de "chargé d'accueil" vacant au centre de loisirs municipal,

Je vous propose donc de modifier le tableau des effectifs.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emploi des techniciens territoriaux,

VU la délibération n°22 du conseil municipal du 20 janvier 2011, portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT que le nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux est créé par fusion des cadres d'emplois existants des contrôleurs de travaux et des techniciens supérieurs territoriaux de la manière suivante :

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 19 mai 2011

n° 7

page 2/2

Ancien grade	Nb postes ouverts		Nouveau grade	Nb postes ouverts
Contrôleur de travaux	7	☞	Technicien territorial	7
Contrôleur de travaux principal	3	☞	Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	9
----- Technicien supérieur territorial	6			
Contrôleur de travaux en chef	3	☞	Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe	9
----- Technicien supérieur principal	5			
----- Technicien supérieur en chef	1			
Total	25		Total	25

CONSIDERANT que les agents concernés ont été intégrés au 1^{er} décembre 2010 dans le nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif pour occuper les fonctions de "chargé d'accueil",

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide la création de :

1) FILIERE TECHNIQUE :

- 9 postes de **technicien territorial principal de 1^{ère} classe**, à temps complet,
- 9 postes de **technicien territorial principal de 2^{ème} classe**, à temps complet,
- 7 postes de **technicien territorial**, à temps complet,

Le coût de la réforme du statut particulier des techniciens territoriaux a été prévu au budget primitif.

2) FILIERE ADMINISTRATIVE :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet,

Le coût de la création de ce poste a été prévu au budget primitif.

- de modifier le tableau des effectifs comme suit (voir annexe),
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour : 31 (27+ 4 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 5 (4+1 pouvoir)

Mme AUMON (pouvoir M. CIBERT)

Mme BARRAULT, M. GRATTEAU, M. MONAURY

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 26/05/2011 N° 3906

Publié au siège de la Mairie, le 26/05/2011

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM